

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18/11/2024  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13

Séance N° 07
25/11/2024
Délibération 084/7.5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mr GUILBAUD David, Mmes HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, HA Christine.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame Floriane HENRIQUES a été élue secrétaire.

**OBJET : Subvention à l'amicale du personnel territorial de la commune de Le Perrier**

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'amicale du personnel territorial de la commune de Le Perrier regroupe les agents de l'EHPAD La Cap'Line et de la commune de Le Perrier.

Considérant le courrier de demande de subvention adressé par l'association, faisant état des agents actifs et adhérents (61),

Madame Le Maire propose de fixer le montant de la subvention à accorder au titre l'année 2024 pour l'amicale du personnel territorial de la commune de Le Perrier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **FIXE** la subvention pour l'année 2024 à 120€ par agent adhérent de l'amicale du personnel territorial de la commune de Le Perrier sur production d'un état des agents actifs et adhérents à ladite amicale du personnel de la commune de Le Perrier.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance  
Mme HENRIQUES Floirane

